

"Les Babillards" RÈGLEMENT 2025

aappma.audruicq@peche62.fr

1^{ère} Catégorie - Rivière de POLINCOVE - Accès libre en réciprocité départementale

2^{ème} Catégorie - Rivière le Meuleustroom à partir du Pont de Polincove (Route Départementale) vers Henuin.

Règlement en vigueur :

Arrêté Préfectoral fixant les modes de pêches autorisés en première et deuxième catégorie.

Nombre de prise par pêcheur suivant l'Arrêté Préfectoral (6 truites par jour)

Rappel : Pêche aux leurres interdite pendant la période de fermeture du brochet en deuxième catégorie

DATE DES DÉVERSEMENTS Arc en Ciel (en deuxième catégorie seulement) quantité suivant nombre d'adhérents.

Rivière le Meuleustroom

Le 8 mars et 19 avril, du pont de Polincove à la rue du Trempal.

Le 5 avril et 17 mai, du pont de Chemin de Fer au Grand Large d'Henuin.

Le facebook relaye l'info et l'heure de passage du pisciculteur.

LOTS DE PÊCHE DE LA SOCIÉTÉ :

1^{ère} Catégorie : Domaine particulier (à 1 ligne munie de 2 hameçons au plus)

Rivière de Polincove (La Hem) du Pont de Polincove (ex RD219) au Moulin Leclerc. Le parcours est balisé par des panneaux.

2^{ème} Catégorie : (à 4 lignes dont 2 aux carnassiers)

a) Domaine public fluvial :

L'Aa canalisé du confluent du canal de Calais à l'origine du canal de Bourbourg. Canal d'Audruicq et du Mardyck sur toute leur longueur.

Canal de Calais, de l'origine (l'Aa) à l'écluse d'Henuin (y compris le Robecq du Cup à Henuin)

b) Domaine particulier

Watergangs non asséchés de la 1^{ère} Section des Wateringues, (dont la rivière de Polincove), «le Meuleustroom», de l'écluse d'Henuin à l'ancien Pont de Polincove.

DATES D'OUVERTURES (suivant arrêté préfectoral)

1^{ère} Catégorie du 8 mars 2025 au 21 septembre 2025 inclus

2^{ème} Catégorie Toute l'année

Sauf pour le carnassier ouvert du 1^{er} janvier au 26 janvier 2025 et du 26 avril au 31 décembre 2025

Anguille jaune du 15 février au 15 juillet en 2^{ème} catégorie et du 8 mars au 15 juillet en 1^{ère} catégorie pêche de nuit interdite

Les sandres capturés entre le 27 avril et le 7 juin 2025 inclus devront être obligatoirement remis à l'eau quelle que soit la taille de capture

Il est conseillé de se référer à l'arrêté préfectoral affiché dans les mairies ainsi que pour les droits de pêche, autorisations, obligations, temps d'interdiction, ouverture & fermeture et appâts interdits.

TAILLE DES POISSONS (double maille pour le brochet et le saumon) *Fario en No Kill*

| | | | | | |
|---------------|-----------------|--------|-----------------|------------------|---------------------------|
| Brochet | 0,60 m à 0,80 m | Sandre | 0,50 m | Truite Fario/AEC | No Kill sur la Hem 0,30 m |
| Truite de Mer | 0,6 m | Saumon | 0,50 m à 0,70 m | Ombre | 0,30 m |

RECIPROCITE DEPARTEMENTALE

Détail des AAPPMA réciprocitaires sur <http://www.peche62.fr/-Intradepartementale-.html>

CARTE DE PECHE

Notre dépositaire : La Faune Audomaroise 191 rue du Bourg à Muncq Nieurlet et vente de carte sur internet : www.cartedepêche.fr

MANIFESTATIONS PREVISIONNELLES DE L'ASSOCIATION

Dimanche 16 février 2025 à 10 h 00

Assemblée Générale à la Maison des Associations à Audruicq. (remise des t-shirts)

Samedi 8 mars 2025

Casse croute d'ouverture. (Café et Petits Pains) passerelle face à l'impasse des Ecoles

Samedi 15 mars 2025 à 10 h 00

Nettoyage Hauts de France Propres, La Hem (Impasse des Zeultuns) Polincove.

Samedi 29 mars 2025

Animation Leurre sur inscription.

REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK

Les Babillards d'Audruicq : www.facebook.com/groups/126155404213232/

Sauf erreur ou omission

RESPECTER LA PROPRIÉTÉ DES LIEUX DE PÊCHE.

IPNS